Association Jeunesse Hauts de Garonne

AJHaG

Association de Prévention Spécialisée

RAPPORT D'ACTIVITÉ
2012

ZI des Quatre Pavillons – Avenue de Paris – 33310 Lormont
Tél. : 05 56 06 28 25 – Fax : 05 56 74 74 81 – E.mail : ajhag.siege@orange.fr

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Mot du président

EXERCICE 2012 AG DU 12 AVRIL 2013

.Comment commencer ce rapport moral sans revenir sur l'évènement majeur de l'année 2012 : la disparition de Bernard MICHAUDET qui a présidé l'AJHaG durant plus de 30 ans. Durant toutes ces années, il a fait preuve d'énormément d'abnégation et de dévouement tant dans la défense des intérêts de l'association que dans celui d'un certain point de vue de la Prévention Spécialisée. Avec son décès, c'est une partie de l'identité de l'association qui disparaît. L'ensemble des membres du conseil d'administration et tous les salariés qui l'ont connu ont été très affectés par sa disparition. Ce rapport d'activité vise à lui rendre hommage et à le remercier pour tous les efforts dont il a fait preuve tout au long de son implication bénévole. Son décès n'est pas resté sans effet sur la vie de l'association. Nous avons dû affronter une période de turbulence mais qui, bien heureusement, s'est très vite dissipée face à la capacité mobilisatrice des forces internes de l'AJhaG.

Après plusieurs réunions du conseil d'administration, un bureau et un président ont été élus. L'enjeu était double : rassurer en interne (personnel salarié) et donner des gages de stabilité et de crédibilité à l'externe (partenaires locaux et autorité de tarification).

Bernard MICHAUDET

Quelques semaines plus tard, l'association s'est de nouveau inscrite dans un fonctionnement ordinaire, avec un conseil d'administration jouant son rôle d'employeur et d'organe politique et un personnel salarié poursuivant la mise en œuvre du projet de service. Parmi les nombreux sujets sur lesquels se sont penchés les administrateurs durant cette année 2012, nous en retiendrons deux :

1/ Les enjeux liés à la politique de regroupement des opérateurs de l'action sociale (fusion, absorption, …). Ce premier thème constitue une des conséquences du décès de Bernard MICHAUDET. Il s'est donc imposé tout naturellement comme une des hypothèses de pérennisation du service. Plusieurs types de montages ont été alors discutés : GCSMS (Groupement de Coopération des Services Médico-Sociaux), fusion, absorption, (…). Les échanges ont été à la fois riches et passionnants du fait de la disparité des points de vue sur les enjeux que sous-tendent ces différents montages et le devenir de l'association. Ces débats ont ainsi permis de réaffirmer de manière collégiale et concertée la volonté politique de l'association de poursuivre sa mission dans sa forme actuelle.

2/ La prise en compte des phénomènes d'usure professionnelle et du vieillissement des professionnels dans la gouvernance associative. Ce point, qui est loin de concerner uniquement l'AJHaG, a fait l'objet de nombreux débats au sein du conseil d'administration. Il a porté sur une question simple : comment favoriser une mobilité horizontale et verticale pour des salariés qui, soit rencontrent des phénomènes d'usure professionnelle, soit disposent de qualifications (supérieures) qui leur permettraient d'occuper des postes différents ou supérieurs ?

Là aussi, les débats ont été riches et ont permis de mettre en perspective un certain nombre d'hypothèses de travail tels que des rapprochements avec d'autres associations pour élargir le champ des possibles en matière de mobilité et de gestion des parcours professionnels. Engagée en 2012, cette réflexion devra se poursuivre en interne et avec l'ensemble des partenaires qui le souhaitent pour lui donner un caractère départemental. Parallèlement à ceci, il s'agira également de travailler durant l'année 2013 sur trois axes :

- **Le renforcement du Conseil d'Administration** : cet axe est important à plus d'un titre et en particulier pour donner une assise à l'association. Il implique de travailler sur le projet associatif pour donner un cadre politique à ses interventions.
- **Les locaux** : la question des locaux s'inscrit dans une volonté de l'association de mettre en adéquation les moyens logistiques avec les besoins sur les territoires d'intervention. L'atteinte d'un tel objectif implique de travailler simultanément dans deux directions et dans une logique de double centralité : à l'échelle de la commune par le biais de locaux éducatifs remplissant davantage la fonction de « lieux ressources » et au niveau des quartiers prioritaires au travers de mise à disposition pour faciliter l'accueil et l'accessibilité des publics.
- **Enfin, l'évaluation interne** pour à la fois être en conformité avec le cadre réglementaire et permettre aux équipes de revisiter les modalités qui sous-tendent leurs interventions.

AJHAG

RAPPORT D'ACTIVITÉ

EXERCICE 2012 AG DU 12 AVRIL 2013

SOMMAIRE

Fiche identité de l'association	2/3
Introduction	4
Mission, action et commande publique : éléments de rappel du cadre de référence	5/6
Le service : fonctionnement, organisation et gestion des ressources humaines	7/11
L'offre de service : des interventions intégrées dans le champ des politiques sociales locales	12/21
Conclusion	22

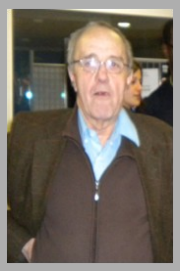
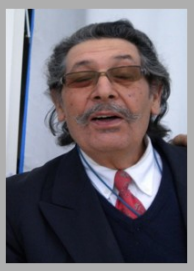

François JOINVILLE et Mohamed KHADRAOUI (administrateurs)

Les bénévoles

Le Conseil d'Administration *

** Membres élus :*

(cf. Assemblée Générale du 3 avril 2012)

BACHERE Jean-Pierre
BELFQUIH Driss
BOUAOUD Farid
COURCY Raymond
DELLES Jean
DOQUET Régis
JOINVILLE François
KECHICH Abdelkader
KHADRAOUI Mohamed
MICHAUDET Bernard †
NAGUI Fatima
YOULOU Eugène

** Membres de droit :*

CERVELLE Sandrine (DJEC - Conseil Général de la Gironde)
DAVID Alain (Conseiller Général, Maire de Cenon)
DEMILLY Christophe (Directeur de la CAF de la Gironde)
GRANJEON Marcelle (Adjointe Mairie de Floirac)
HARDY Isabelle (Conseillère Générale de la Gironde)
LACUEY Conchita (Députée-Maire de Floirac)
LACUEY Nathalie (Adjointe Mairie de Floirac)
LE BRETON Véronique (Vice-Présidente Tribunal pour Enfants)
LOISEAU Sylvie (DJEC - Conseil Général de la Gironde)
RIVAILLÉ Bernard (Adjoint Mairie de Lormont)
SIMOUNET Jean-Marc (Mairie de Cenon)
TOUZEAU Jean (Conseiller Général, Maire de Lormont)

Les membres du Bureau *(cf. Conseil d'Administration du 5 juin 2012)*

Président :	BACHERE Jean-Pierre
Vice-Présidents :	KECHICH Abdelkader & YOULOU Eugène
Trésorier :	JOINVILLE François
Trésorier Adjoint :	KHADRAOUI Mohamed
Secrétaire :	DELLES Jean
Secrétaire Adjoint :	DOQUET Régis

Le personnel : organigramme

CONSEIL D'ADMINISTRATION

BUREAU

Jean-Pierre BACHERE
Président

Mohamed BOULAHOUAL
Directeur

Sylvaine RIGAUT
Chef de service adm. & financier

Équipe administrative
Elisabeth MEYER : secrétaire-comptable
Annie LABOILE : secrétaire
Frédérique CIONA : secrétaire (0,67 ETP)

Techniciens :
- **Hélène BOIS**: sociologue (0,91 ETP)
- **Karelle LALANNE** : psychologue (0,5 ETP)
- Psychanalyste

Christophe RIGAUDIE
Chef de service éducatif

Équipe de LORMONT

Belkacem EL MESTARI Caroline LAFUE	Génicart 1 + périphérie
Aïssa BENBRAHIM Pauline M'BATCHOU	Carriet + périphérie
Faysal BOUAJAJ Caroline FANTIN Yamina DAIMALLAH (0,75 ETP)	Génicart 3 + périphérie

Marina NOVELLA
Chef de service éducatif

Équipe de CENON

Saleh MAAJEM Naïma MOHAMED Céline RAHMANI	Palmer + périphérie
Damien DUFRENE Salem ERCHOUK Abdoulaye N'DIAYE	8 mai 45 + périphérie

Christian PEYSSARD
Chef de service éducatif

Équipe de FLOIRAC

Nassima CHAOUCHI Xavier DAUNAS Mathias G'BAMY	Dravemont + périphérie (haut Floirac)
Frédéric AMOUGOU Carole DUCONSEIL Hakim KEBAILI Lucie SANTORO	Libération, Fraternité, HLM du midi (bas Floirac)

Caroline LAFUE remplace Patricia TURPAULT (arrêt longue maladie)
Caroline FANTIN remplace Vincent LECLERCQ (formation professionnelle)
Fréderic AMOUGOU remplace Camille SANCHEZ (congés parental)
Mathias G'BAMY remplace Xavier DAUNAS (formation professionnelle)

Organigramme du personnel au 31 mars 2013

Introduction

Ce rapport d'activité 2012 a pour ambition de donner une pluralité de lectures des actions de l'AJHaG, tout en restant très humble devant la complexité des pratiques, de la singularité des problématiques individuelles et des enjeux liés à l'environnement dans lequel interviennent les équipes éducatives.

L'impossibilité de rendre compte de manière exhaustive dans un tel document conduit inévitablement à faire des choix, et donc à prendre parti pour une option plus que pour une autre. Le choix opéré dans ce rapport d'activité 2012 repose sur un objectif simple : permettre au lecteur de prendre connaissance des actions développées dans le contexte précis de la prévention spécialisée.

Dit comme ça, cela paraît simple. Mais lorsqu'il s'agit de traduire cet objectif dans une dimension rédactionnelle, cela prend une toute autre nature en raison même des définitions approximatives qui consistent à caractériser ce concept de prévention spécialisée. En effet, de quelles actions parlons nous ? De quel contexte dit « de prévention spécialisée » parlons-nous ? (…). Bref, autant de questions qui rendent cette démarche de formalisation (rédaction) aussi riche que passionnante, même si elle peut paraître risquée du fait de la complexité qui continue d'entourer ce dispositif des politiques publiques.

Ce rapport d'activité 2012 a pour ambition de donner une pluralité de lectures des actions de l'AJHaG, tout en restant très humble devant la complexité des pratiques, la singularité des problématiques individuelles et les enjeux liés à l'environnement dans lequel interviennent les équipes éducatives

L'option privilégiée dans ce rapport consiste donc à essayer de montrer en quoi ce dispositif est à la fois :

- **Singulier et ordinaire** : singulier dans ses modes opératoires, son organisation et son fonctionnement et ordinaire dans ses finalités et ses objectifs éducatifs ;
- **Original et banal** : original du point de vue du profil de son personnel (animateurs, éducateurs, …) et banal du point de vue du fonctionnement du service. L'atteinte de cet objectif implique d'aborder autant les questions de fonctionnement et d'organisation que les actions et les pratiques. Dans cette approche, les actions sont saisies comme autant de supports ou d'analyse des enjeux et des logiques de fonctionnement propres à la prévention spécialisée. Sans trop rentrer dans les détails, dire que les modes d'intervention de ce dispositif le situent d'emblée dans une tension permanente entre ce que l'on pourrait appeler les problématiques territoriales et les problématiques individuelles. Le quotidien des intervenants éducatifs consiste à essayer en permanence de tenir ces deux «bouts» du processus. Dans le quotidien professionnel, cette double exigence se manifeste entre, d'un côté les interpellations des jeunes sur des problématiques liées à leurs situations personnelles (insertion, santé, justice, logement, …), de l'autre, des demandes formulées par les partenaires locaux (mairies, bailleurs sociaux, …) sur les questions du vivre ensemble et de régulation des dynamiques territoriales. Si l'on ajoute à cela le caractère antinomique et paradoxal de ces deux formes d'attentes, on obtient des situations qui placent les professionnels dans des postures impossibles à tenir, voire à la limite de la schizophrénie. Comment concilier une demande de paix sociale et de tranquillité publique avec celle d'une action éducative, tant les objectifs et les modalités opératoires diffèrent ? Pourtant et en dépit de leur apparente contradiction, ces deux logiques sont constitutives du métier de l'éducateur de rue. Elles sont source de légitimité et de reconnaissance professionnelle. Leur inscription dans le champ et les objectifs opératoires de celui-ci lui donnent de fait une assise et un ancrage territorial. La question qui se pose donc n'est pas celle du « pourquoi ? », mais celle du « comment ? » dont le travail d'analyse des enjeux et la recherche de mise en perspective et d'élaboration de stratégies d'intervention constituent une réponse possible. À l'AJHaG, ce travail est facilité par la psychologue et la sociologue qui, chacune dans leur domaine disciplinaire et en référence à leurs corpus théoriques, accompagnent quotidiennement les équipes dans un travail de distanciation et de mise en perspective. **C'est ce que tente de restituer ce rapport dans sa deuxième partie.**

Paradoxalement, si le travail en milieu ouvert est source de liberté, cette même spécificité peut parfois générer un sentiment d'angoisse et de frustration devant cette impression du manque de cadre.

Dans la première partie de ce document, nous en rappelons les contours ainsi que l'ensemble des éléments normatifs. **Enfin, dans la dernière partie**, il sera plus précisément question des actions développées par les équipes, et ce, sous la double approche : quantitative et qualitative.

Missions, actions et commande publique : éléments de rappel

Bref détour historique

Comme de nombreuses associations de prévention spécialisée, l'AJHaG est née dans les années 1960. L'objectif premier de l'association était alors de proposer un mode d'intervention à la fois complémentaire et alternatif aux dispositifs existants. Durant cette période de foisonnement de réponses sociales, le dispositif prévention spécialisée apparaissait original et innovant et surtout en prise directe avec les besoins d'une catégorie de populations.

La singularité de son offre de service reposait alors sur trois types de particularités :

- **Son mode d'intervention** qui consiste à *aller vers* les jeunes dits en *rupture sociale* afin de les mobiliser dans le cadre d'accompagnements individualisés ou d'actions collectives à caractère socio-éducatif ;
- **Le cadre éthique et déontologique** dans lequel s'exerce l'action de prévention spécialisée, et plus particulièrement le *respect d'anonymat* et la *libre adhésion* ;
- Et enfin, **son objet d'intervention** que sont les populations dites des « grands ensembles » qui ont été édifiés dans les années d'après-guerre pour faire face à la pénurie de logements et offrir aux familles un cadre de vie perçu alors comme un des marqueurs du progrès social.

Née sur la commune de Lormont, ce n'est que dans les années 90 que l'association se développera sur les communes de Cenon et Floirac. Cette étape sera décisive dans le processus de structuration du service et de professionnalisation des intervenants et des interventions.

Aujourd'hui, l'association est pleinement reconnue par ses pairs et l'ensemble des acteurs locaux. Les équipes éducatives sont quotidiennement mobilisées, en prise directe avec la réalité sociale des jeunes et les sollicitations des différents partenaires.

Elles (ses actions) sont cadrées par un certain nombre de valeurs qui participent autant à la cohérence de son offre de service qu'à sa cohésion institutionnelle

Un projet politique

Comme de nombreuses associations en général, de prévention spécialisée en particulier, les actions de l'AJHaG sont menées en référence à un projet politique. Elles sont cadrées par un certain nombre de valeurs qui participent autant à la cohérence de son offre de service qu'à sa cohésion institutionnelle. Ces valeurs sont omniprésentes dans le quotidien des interventions. Elles sont au nombre de trois :

1 - L'humanisme et non le misérabilisme. Cela signifie que la technicité est mise au service de l'humanité, que le projet personnalisé est mis au service du projet de vie et que les approches professionnelles n'ont de sens que si elles sont habitées par une dimension humaine. En outre, cette vision humaniste ne doit pas être associée à une vision misérabiliste qui se caractérise en premier lieu par l'absence de reconnaissance et de légitimation de l'Autre, lui enlevant ainsi toute possibilité d'émancipation sociale et de dignité personnelle. Dans le misérabilisme, l'Autre est réduit à sa plus simple expression : un pauvre parmi d'autres.

2 - La responsabilisation et non l'assistanat. Cette approche pourrait également se décliner par : le *soutien* contre le *maintien*, la *personne-sujet* plutôt que la *personne-objet*, la *personne-actrice* plutôt que la *personne victime*, etc.

Ceci signifie que les approches professionnelles sont fondées sur l'idée de positionner les jeunes dans une fonction d'acteur (et non de spectateur). Sur le plan opérationnel, cela revient à dire qu'il faut mobiliser les ressources et les potentialités dont les jeunes sont porteurs plutôt que de se substituer à eux.

3 - Le respect de la différence et de la déférence face à l'indifférence. De par son inscription sur un territoire donné, dans un environnement social donné, l'éducateur de rue se trouve de fait immergé dans un ensemble d'individus et de groupes sociaux dotés d'une pluralité de caractéristiques sociales, culturelles et identitaires. Plutôt que l'indifférence face à ces différences qui conduirait inéluctablement au déni de ce qui fonde l'identité de chacun, l'éducateur se doit de reconnaître et de tenir compte des singularités identitaires des membres constitutifs de son environnement d'intervention : singularités générationnelles, culturelles, sociales, etc.

Ces trois principes sont fondateurs du projet politique de l'association. Loin d'être des dogmes, ils en constituent la structure à la fois structurée et structurante du rapport des professionnels aux usagers.

Une mission doublement référée

Les interventions de l'AJHaG sont cadrées par deux types de

documents : nationaux et départementaux. Représentés dans le schéma ci-dessous, ces documents se déclinent par des textes de lois et des documents d'orientation. Ce sont ces documents qui donnent un caractère normatif et normalisé à la mission de prévention spécialisée exercée par l'association. Ils lui permettent également de figurer dans le champ des politiques publiques et donc de bénéficier d'une double légitimité : technico-opérationnelle (au sens des interventions) et politico-administrative (au sens d'un acteur-partenaire fiable du point de vue de la mise en œuvre des politiques publiques).

Longtemps discutées quant à leur inscription intégrale dans le champ des dispositifs de protection de l'enfance, les lois du 2 janvier 2002 et du 5 mars 2007 ont permis de lever toutes ces ambiguïtés. Aujourd'hui, la prévention est pleinement reconnue par ces deux dispositifs législatifs.

Néanmoins, si cette reconnaissance législative et politique garantie une forme de sécurité et de stabilité administrative, elle est également génératrice de davantage de lourdeur et de complexité du point de vue de l'application des procédures qu'elle entraîne. Une vigilance doit donc être de mise afin d'éviter le sacre de la techno-structure sur la structure et celui du formalisme sur l'initiative avec tous les effets pervers que cela pourrait générer sur l'activité éducative.

Une vigilance doit donc être de mise afin d'éviter le sacre de la technostructure sur la structure et celui du formalisme sur l'initiative avec tous les effets pervers que cela pourrait générer sur l'activité éducative

Un cadre de référentiel national

- L'ordonnance du 23 décembre 1958 et du décret du 7 janvier 59 ;
- L'Arrêté du 14 mai 63 ;
- L'Arrêté du 4 juillet 72 ; et ses circulaires ;
- La loi du 6 janvier 86 ;
- L'article L221-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- L'ordonnance du 01.12.2005 ;
- La loi n° 2007-297 du 5 Mars 2007 de réforme de la protection de l'enfance.

Un cadre de référentiel départemental

- Le schéma départemental de l'enfance ;
- L'Aide Sociale à l'Enfance ;
- La Conférence Départementale de la Prévention Spécialisée ;
- Les Comités d'Objectifs Locaux.

Mission de Prévention Spécialisée AJHaG (mission réglementée et cadrée)

Dans le respect de trois principes opératoires :

1. La *libre adhésion* du jeune ;
2. Le respect de l'*anonymat* et de confidentialité des informations ;
3. Le *non mandat « nominatif »/* jeune.

Conformément aux axes opératoires :

1. Le *travail de rue* et la présence sociale ;
2. Les accompagnements sociaux (groupes et individuels) ;
3. L'action sur le milieu (ou développement social local).

Le schéma ci-dessus montre le processus institutionnel et législatif qui cadre la mission de l'association et, au-delà, les interventions des équipes éducatives. Il permet de constater que ces dernières sont loin d'être le fruit du hasard ou qu'elles ne relèvent pas d'une forme de pratique laissée à la propre appréciation du professionnel, voire d'une certaine forme de pratique dite libérale, mais qu'elles sont bien la traduction d'un processus construit à la fois réglementaire et législatif. Même si elles diffèrent d'un contexte à un autre, elles demeurent néanmoins identiques du point de leur cadrage institutionnel.

Le service : fonctionnement, organisation et gestion des ressources humaines

La démarche d'organisation des moyens humains et matériels de l'association est sous-tendue par une volonté quasi-permanente d'apporter une réponse qui soit la plus *efficace* et la plus *efficiente* possible. Toutes les ressources internes sont mobilisées dans cet objectif d'une recherche de la qualité du service rendu à la personne, et ce, dans tous les aspects de l'offre de service : accompagnements sociaux groupaux ou individuels, actions collectives, actions dites de développement social local, partenariat, etc.

Néanmoins, l'atteinte d'un tel objectif impose d'interroger en permanence l'organisation du service ainsi que ses modalités de fonctionnement dans une recherche de mise en cohérence avec un contexte d'intervention toujours en mouvement.

À titre d'exemple, les changements spatio-temporels, du point de vue de l'organisation de la vie sociale, générés par la transformation des villes représentent une des données qui vient percuter le fonctionnement et l'organisation du service (mobilité des jeunes, points de regroupements, …).

L'objectif du *« toujours mieux »* implique donc d'inscrire le fonctionnement institutionnel dans une démarche réflexive avec des réalités territoriales en perpétuelle mutation.

En d'autres termes, cela reviendrait à mettre en tension un service (porté par une organisation) avec des besoins sociaux.

L'objectif du « toujours mieux » implique donc d'inscrire le fonctionnement institutionnel dans une démarche réflexive avec des réalités territoriales en perpétuelle mutation.

Réactivité et proximité : rôle et place des chefs de service dans le processus décisionnel

Les notions de réactivité et de proximité doivent être appréhendées ici dans le sens d'une démarche qui se veut à la fois efficace et cohérente du point de vue des besoins repérés et/ou de la demande sociale. La réactivité impose d'être dans une forme de proximité avec le terrain. Sans une implication et une immersion quotidiennes dans ce qui constitue le vécu professionnel des intervenants éducatifs et de leurs modalités de résolution des problèmes sociaux, il apparaît alors difficile d'être à la fois réactif et réflexif. La résolution des problèmes implique, au minimum, de les reconnaître, pour ne pas dire les diagnostiquer (et les disséquer).

Pour le dire autrement, la réactivité est un des éléments constitutifs de l'efficacité de l'action, quand elle n'est pas confondue avec la précipitation qui elle est source de confusion et de désordre. Elle est fortement tributaire du niveau d'implication du professionnel dans son activité, voire du rapport de celui-ci à son objet de travail. Sans trop se hasarder, on pourrait presque postuler qu'une des conditions de réussite de l'intervention se trouve dans la manière dont le professionnel conduit son rapport ou sa relation à sa fonction, à son métier.

Cette démarche à la fois réflexive et dynamique constitue un axe fort dans le mode de fonctionnement privilégié par l'AJHaG. S'il est omniprésent et de manière plus ou moins affirmée dans l'ensemble du processus fonctionnel, organisationnel et opérationnel, il est surtout caractérisé par le choix opéré par l'association dans la place accordée aux cadres intermédiaires. En effet, comme le montre l'organigramme, l'association dispose d'un chef de service administratif et financier et de trois chefs de service éducatif qui sont en prise directe avec les équipes éducatives. Leurs fonctions d'interface et leur proximité avec les équipes et les acteurs locaux les situent d'emblée dans une démarche à la fois réactive et réflexive face aux exigences et aux attendus du terrain.

En outre, ce type d'organisation permet de tenir compte des spécificités du terrain et de valider la fonction d'expertise que leur confère leur connaissance des dynamiques territoriales. La réactivité s'en trouve donc renforcée du fait d'une plus grande fluidité du processus décisionnel.

Diversité des profils et mixité des genres : une plus-value éprouvée pour l'action éducative

Dans le cas d'une action de prévention spécialisée, il est difficile de parler uniquement d'action éducative tant le champ d'application de celle-ci reste ouvert et les attendus nombreux et disparates. À moins de la « décontextualiser », au sens de l'extraire de son environnement d'intervention avec le risque de la réduire à un dispositif de suivis éducatifs, on peut difficilement ramener l'offre de prévention spécialisée à une mono-activité. Son inscription dans un environnement social donné lui impose de tenir compte, avec la même rigueur, autant des situations individuelles que des dynamiques territoriales.

Les liens de causalité avérés entre les situations personnelles et les contextes sociaux exigent de la part de la prévention spécialisée d'agir autant sur les jeunes que sur leur environnement social. Les objets de travail sont donc multiples et divers. Les réponses sociales doivent donc être multiples et polymorphes. Cette diversité est éprouvée au quotidien par les équipes. Dans une même semaine, les professionnels passent d'un entretien individuel à une sortie avec un groupe de jeunes à une réunion avec des partenaires sur une action de médiation, (…). Du point de vue de la technicité, cela ne mobilise pas toujours les mêmes compétences, d'où une nécessité de diversifier ce champ pour mieux tenir compte de la variabilité des besoins du terrain.

Les liens de causalité avérés entre les situations personnelles et les contextes sociaux exigent de la part de la prévention spécialisée d'agir autant sur les jeunes que sur leur environnent social

Animateurs/éducateurs : une plurifonctionnalité synonyme de plus-value éducative. Lorsqu'on tente de définir les métiers d'animateur et d'éducateur, on dit du premier qu'il travaille avec un groupe de jeunes par le biais de différents supports (d'animation), du second qu'il œuvre principalement sur l'individu (le jeune) au travers de la relation dite éducative. La fonction d'animateur est définie sous le prisme du rapport groupal, celle de l'éducateur sous l'angle du rapport individuel.

Si ces définitions restent en partie vraies, elles demeurent néanmoins relativement restrictives en général, dans l'exercice de la prévention spécialisée en particulier. L'AJHaG, comme de nombreuses associations de prévention spécialisée, dispose d'un nombre important d'animateurs parmi son personnel éducatif. En dépit des différences de compétences et de corpus théorique, animateurs et éducateurs exercent les mêmes fonctions et interviennent sur les mêmes axes de travail (accompagnement individuel et groupal, actions collectives, partenariat, travail de rue, …). Ils font les mêmes choses mais différemment.

Loin d'être une ligne de clivage et de démarcation, les écarts de compétences sont considérés ici comme une source d'enrichissement pour les pratiques et les postures. Quand elles sont reconnues de manière réciproque et valorisées institutionnellement, les différences de compétences génèrent une réelle plus-value opératoire et une plus grande efficacité de l'action. Elles autorisent davantage de précision dans la construction de l'action éducative et plus de réactivité face à la diversité des besoins du public et des exigences du territoire.

L'organisation des équipes et la composition des « binômes éducatifs » obéissent à ce même souci d'une intervention juste et efficace.

Les couples éducatifs : des effets positifs sur l'action éducative. Les ressorts qui sous-tendent une action éducative reposent autant sur des actes «éducatifs » que posent les professionnels à travers une multiplicité de supports que sur un système de représentation ou d'imaginaire qui vient s'intercaler dans ladite relation éducative. La prise en compte de ces représentations sociales implique d'organiser l'offre de service de manière à intégrer celle-ci dans les stratégies de travail.

La prise en compte du genre dans la composition des binômes éducatifs s'inscrit dans cette logique. Elle repose sur le fait que homme et femme mobilisent des représentations différentes du point de vue des jeunes.

Au risque de caricaturer, on pourrait dire que les hommes et les femmes sont investis d'une pluralité de stéréotypes de type binaires : virilité/douceur, autorité/affective, dominant/dominé, dure/molle, robuste/fragile, etc. (cf. travaux de P. Bourdieu). Ces représentations impactent de manière plus ou moins forte une relation éducative. Là aussi, schématiquement, les garçons auront tendance à adopter des postures plus frontales et plus directes (voire de défiance) à l'égard des hommes-éducateurs alors qu'ils seront davantage dans une relation (parfois de séduction) avec les femmes-éducatrices. De même, les filles exprimeront plus facilement les problèmes liés à leur intimité à ces dernières plutôt qu'aux hommes-éducateurs. Face à ces constats, la constitution de binômes éducatifs au sens homme/femme apparaît comme une des réponses stratégiques possibles.

Apports théoriques et implications pratiques : la place des techniciens dans le processus de *référencialisation*

La notion de *référencialisation* doit être entendue ici au sens d'une construction ordonnée et hiérarchisée d'un système de référence commun, fédérateur et mobilisateur des compétences professionnelles. La *référencialisation* participe au processus d'institutionnalisation et d'intégration des pratiques et du fonctionnement dans la mesure où elle génère de la norme et de la culture communes.

Les techniciens occupent une place importante dans ce processus dont les instances d'analyse partagée des pratiques éducatives constituent un des pivots. Rappelons au passage que cette notion de techniciens concerne les deux personnes salariées de l'association au titre des fonctions de sociologue et de psychologue.

Le travail que développent ces personnes en direction du personnel éducatif prend principalement deux formes : l'animation des réunions dites « projets » pour la sociologue et celles des réunions dites « suivis » pour la psychologue. Ces temps de face-à-face avec les équipes reposent sur le principe de la participation des professionnels à l'analyse de leurs interventions. La démarche privilégiée repose davantage sur celle d'une auto-analyse et d'une auto-évaluation plutôt que celle d'une application d'un savoir. Afin de permettre une réflexivité face à l'actualité des évènements, des temps d'accompagnement sont également proposés aux personnels éducatifs.

Ces deux approches analytiques permettent ainsi de tenir compte des deux exigences que sous-tend la commande publique en référence au champ particulier de la prévention spécialisée qui combine : action individuelle/ action collective, milieu/ territoire, accompagnement/ accompagnement de groupe, action sur le milieu/action de développement social local, (…).

Ces deux approches analytiques permettent ainsi de tenir compte des deux exigences que sous-tend la commande publique en référence au champ particulier de la prévention spécialisée qui combine : action individuelle/action collective, milieu/ territoire, accompagnement/ accompagnement de groupe, action sur le milieu/action de développement social local, (…).

Rôle et fonction de la psychologue : Le rôle de la psychologue se rapproche de celui que l'on peut trouver dans de nombreux établissements sociaux et médico-sociaux. Il est essentiellement centré sur une analyse des comportements individuels des jeunes et des postures éducatives mises en œuvre par les professionnels. Des situations individuelles sont ainsi passées en revue régulièrement dans une démarche de diagnostic individuel en vue d'une mise en perspective de stratégies éducatives. Le corpus théorique propre à la psychologie permettant ainsi de référer des comportements à certaines notions théoriques et de donner une dimension fonctionnelle et structurelle à des attitudes apparemment sans lien entre elles. Au-delà du sens et de la légitimité que ce type d'analyse permet de donner à l'action, les professionnels y trouvent également une manière de mettre et de se mettre à distance pour mieux conduire leurs interventions.

Rôle et fonction de la sociologue : La double exigence, voire la double compétence, qui caractérise le métier d'éducateur de rue (cf. plus haut), rend indispensable la fonction de sociologue dans une équipe de prévention spécialisée. Nous ne reviendrons pas sur le poids du contexte d'intervention et des enjeux territoriaux sur les interventions éducatives, mais nous rappellerons simplement que la prévention spécialisée s'est construite sur une volonté de prendre en compte le jeune dans son milieu naturel (dans son environnement social).

Dans ses implications opérationnelles, la fonction de sociologue se décline sur les mêmes modes que celle de psychologue mais en mobilisant un corpus théorique issu de la discipline sociologique. La démarche est similaire mais ne fait pas appel aux mêmes concepts théoriques et ne porte pas sur les mêmes objets. Le territoire dans toutes ses déclinaisons (social, spatial, politique) en constitue l'axe fort. Les enjeux auxquels il est soumis sont appréhendés du point de vue du travail de rue, des dynamiques partenariales, des projets et actions collectives, etc.

Mais au-delà de l'exercice séparé de ces deux fonctions, leur plus-value opérationnelle se trouve dans la combinaison des deux.

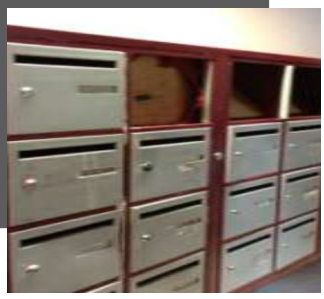

La transdisciplinarité : une plus-value opérationnelle. C'est parce qu'on peut difficilement dissocier le jeune de son milieu, le projet individuel du contexte social, le local du global, l'individu du groupe (...) que le corpus issu de la psychologie doit être combiné au corpus issu de la sociologie pour servir au mieux les stratégies opérationnelles et éducatives.

C'est la prise en compte et le décryptage de ces deux niveaux d'enjeux (individuel et collectif, local et global) qui rendent possible l'impossible et qui donnent du sens et de la pertinence à l'action.

Les réunions internes : schéma de présentation générale

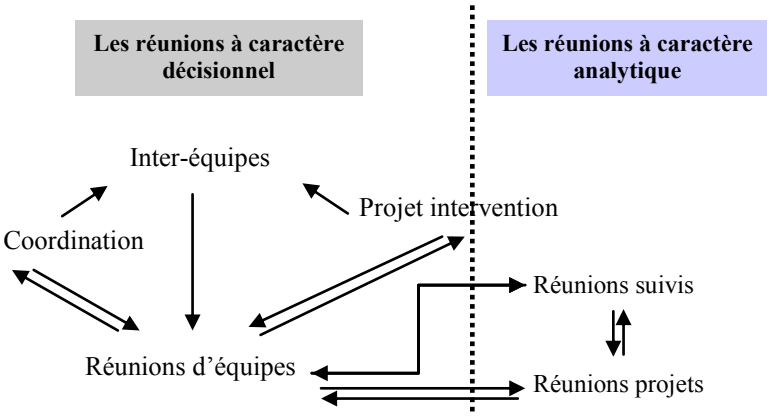

La mise en œuvre du projet de service est régulé par deux types de réunions :

1/ Des réunions dites de décision ;

2/ Des réunion dites de réflexion et d'analyse des pratiques.

Ces deux types de réunions participent autant à la régulation du service qu'à la production de nouvelles normes sur le plan des pratiques professionnelles. Elles sont en permanence dans une relation interactive.

L'organisation générale des réunions s'inscrit dans une démarche de recherche de cohérence des interventions et de cohésion institutionnelle

Fonctionnement : une organisation source d'intégration institutionnelle

L'organisation générale des réunions s'inscrit dans une démarche de recherche de cohérence des interventions et de cohésion institutionnelle. Elles ont pour objectifs principaux l'optimisation du service rendu et l'efficacité de l'action en direction du public. Toutes les réunions sont donc reliées entre elles et fonctionnent en interdépendance et en interaction. Les réunions d'équipes constituent la *« cheville ouvrière »* du système. Ce sont elles qui alimentent ce dernier du fait de leur rapport direct avec le terrain et les enjeux opérationnels auxquels sont confrontés les équipes : actions, projets, suivis, (…).

Les deux grands ensembles représentés par, d'un côté les réunions dites de décision, de l'autre les réunions dites d'analyse, s'autoalimentent et traitent de sujets plus ou moins similaires mais pas dans un même objectif. Ainsi, dans les réunions dites « suivis » et « projets », le primat est donné à l'analyse de manière à affranchir les techniciens du poids de la décision et à inscrire les échanges dans une forme de transversalité. Ici, la parole des professionnels prend une valeur d'expertise. Ces instances occupent une part importante dans le processus d'intégration du système à travers la recherche d'unité et d'harmonie dont elles sont porteuses.

	AH	FR	Sal. Prés.	Objectifs
Inter-Equipes	3 h	1 fois/mois	Tous les salariés	Actualité des interventions, transversalité et fonctionnement du service (sous l'autorité du directeur)
Coordination	2 h	1 fois/mois	Cadres	Réservée uniquement aux questions de fonctionnement (sous l'autorité du directeur)
Réunion d'équipe	2 h	1 fois/semaine	CSE + équipe	Actions, projets et organisation (sous l'autorité du chef de service éducatif)
Suivis	2 h	1 fois/quinz./ équipe	Tech.+CSE+Equipe	Analyse de situations individuelles (suivis individualisés)/ (sous l'autorité de la psychologue)
Projets	2 h	1 fois/quinz./ équipe	Tech.+CSE+Equipe	Analyse des projets collectifs et des enjeux territoriaux (sous l'autorité de la sociologue)
Projet Intervention	2 h	1 fois/quinzaine	Cadres	Analyse et mise en perspectives du projet d'intervention sur les trois communes (sous l'autorité du dir.)

AH: Amplitude horaire; FR: Fréquence; Sal. Prés. Salariés présents; CSE: Chef de service éducatif; Tech.: Techniciens

Dans un champ d'intervention ou il est de moins en moins possible de tirer des hypothèses de travail à moyen-long terme, la multiplicité de ces réunions et la diversité de leurs contenus permettent autant de donner du sens aux interventions que de structurer un fonctionnement institutionnel. Elles sont génératrices d'une stabilité institutionnelle dans un contexte social dominé par l'imprévisibilité et l'incertitude. Aujourd'hui, cette organisation est bien repérée tant dans son fonctionnement que dans ses objectifs, même si nous continuons à nous interroger sur son impact sur l'efficience du point de vue de la régulation institutionnelle et de ses apports dans les processus décisionnels.

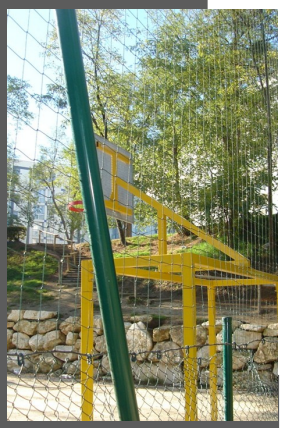

La formation : un levier à finalités multiples

La formation au sens général du terme permet d'acquérir de nouvelles connaissances qui vont être mises au service d'une pluralité d'objectifs : perfectionnement des pratiques, promotion professionnelle, reconversion, (…). Comme pour de nombreuses associations, ces formations sont généralement mises en œuvre dans le cadre du plan de formation annuelle. Cet exercice est inscrit dans la pratique associative depuis plusieurs années. L'AJHaG y est fortement attachée, comme elle l'est également en ce qui concerne la promotion professionnelle de ses salariés.

Soucieuse de l'évolution professionnelle de son personnel, l'AJHaG a quasiment toujours eu pour ambition de promouvoir une politique de formation à la fois volontariste et généreuse, se traduisant notamment par deux aspects :

1/ Le perfectionnement des pratiques

En 2012, nous avons fait appel à un intervenant extérieur qui a travaillé avec les équipes durant plusieurs séances sur trois axes :

La question des suivis avec tout ce que cela implique tant sur le plan théorique qu'opérationnel. Qu'est-ce qu'un suivi ? Quels enjeux dans la relation éducative ? Comment créer ou mettre un terme à une relation éducative ? (…) ;

La question du travail de rue et de la présence sociale : enjeux et stratégies d'intervention ;

Et enfin, **comment faire équipe ?** Partage, références communes, culture d'équipe, (…)

Ces temps d'échanges ont permis de croiser différents points de vue et de dégager un certain nombre de références et de grilles de lecture sur ces trois axes. En outre, ces temps de formation collective sont aussi l'occasion d'améliorer les relations de travail par le biais d'une identification à un même système de référence et le développement d'un même langage.

Les bilans réalisés nous confortent dans l'idée de poursuivre ce type de formations tant les effets sont multiples : perfectionnement des pratiques, harmonisation des postures, cohérence du projet, amélioration des relations professionnelles et développement d'une culture commune.

Par ailleurs, en participant au perfectionnement des pratiques, cet axe favorise de fait une mobilité des postures professionnelles.

2/ La mobilité professionnelle

La demande de mobilité professionnelle du point de vue du poste ou du statut se pose surtout pour des professionnels ayant une certaine ancienneté dans l'association. Alors que pour certains, celle-ci constitue un moyen de gestion des phénomènes d'usure (*burn-out*), pour d'autres, elle s'inscrit dans un processus de gestion de carrière professionnelle. Mais, dans les deux cas, la mobilité professionnelle implique un changement de contexte de travail et une rupture avec un ensemble d'habitudes en même temps qu'elle génère une démarche de familiarisation avec un autre système professionnel. La mobilité professionnelle peut être horizontale (changement de poste) ou verticale (changement de statut).

Mais dans les deux cas, la mobilité professionnelle implique un changement de contexte de travail et donc une rupture avec un ensemble d'habitudes en même temps qu'elle génère une démarche de familiarisation avec un autre système professionnel

Sur ce dernier point, les efforts de l'AJHaG perdurent depuis de nombreuses années. Elle a permis à plusieurs salariés d'obtenir des Diplômes d'État dans les champs de l'animation et de l'éducation ainsi que des diplômes de niveau supérieur tels que des MASTERS dans les sciences humaines ou des CAFERUIS pour accéder à des fonctions de cadres intermédiaires.

En 2011/2012, deux salariés se sont ainsi inscrits dans des processus de formation qualifiante. Une personne se trouve toujours dans le cycle préparatoire au MASTER de sociologie et une autre dans celui du CAP d'électricien en bâtiment pour se reconvertir dans un autre domaine que celui du travail social.

La politique associative en matière de formation devra se poursuivre durant les années à venir car, comme le rappelle le Président dans le rapport moral, elle permet de faciliter la gestion des parcours professionnels et de redynamiser une activité institutionnelle.

En outre, cette politique de formation est d'autant plus utile qu'elle s'inscrit dans un contexte sociétal dont le diplôme continue d'être fortement investi par les employeurs et donc vecteur d'une mobilité professionnelle et sociale.

L'offre de service : des interventions intégrées dans le champ des politiques sociales locales

Cette partie est consacrée aux actions et projets développés par les équipes éducatives. Elle a pour ambition de donner une présentation analytique et descriptive de l'activité 2012. Elle est structurée autour de deux volets : une présentation des éléments de cadrage de l'offre de service et un état des actions réalisées sur 2012.

Comme le lecteur pourra le voir, nous n'avons pas opté pour une *présentation catalogue* des actions pour la simple raison qu'une pratique de prévention spécialisée est soumise à une démarche de projet. Elle forme un ensemble et donc un système dans lequel interagissent des modes opératoires en prise avec des réalités et des enjeux inhérents à chacun des territoires d'intervention. Les actions collectives ont des effets sur le travail de rue ainsi que sur les suivis individualisés et le partenariat et réciproquement, et ce, quel que soit l'ordre dans lequel on appréhende cet ensemble.

De même, les jeunes qui sont suivis sont également ceux (en partie) qui participent aux actions collectives et qui sont rencontrés (en partie) dans la rue, (…). Ceci nous amène donc à adopter un raisonnement systémique et à penser l'action de prévention spécialisée de manière globale, cohérente et articulée. À titre d'exemple, lorsque je prépare un séjour ou un chantier éducatif, je me dois de le penser et de le référer aux autres supports d'intervention et aux problématiques territoriales.

Elle (la prévention spécialisée) forme un ensemble et donc un système dans lequel interagissent des modes opératoires en prise avec des réalités et des enjeux inhérents à chacun des territoires d'intervention.

Les interventions : une démarche organisée et référée…

Les interventions éducatives et l'ensemble des actions développées par les équipes se déroulent en référence à un projet de territoire. Comme le montre le schéma ci-contre, ce dernier est élaboré collectivement à partir des enjeux repérés sur le terrain, sans pour autant s'écarter des grands axes développés dans le projet de service et, plus globalement, de l'ensemble des éléments constitutifs de la commande publique et des fondements de la prévention spécialisée.

Le projet de territoire qui prend la forme d'une *« feuille de route »* pour les équipes est donc le produit d'une tension (flèche rouge) entre des exigences du terrain et celles du cadre réglementaire qui s'appliquent à l'association.

Dans sa forme opérationnelle, le projet de territoire fixe un certain nombre d'objectifs et de priorités dans les quatre domaines que sont : le travail de rue, le partenariat, les accompagnements éducatifs et les actions collectives.

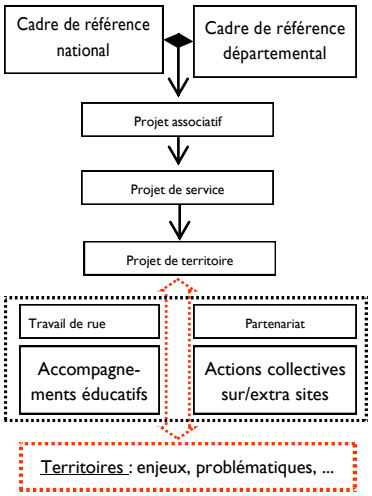

…et une évaluation continue des pratiques et des actions

L'évaluation de l'activité éducative est inscrite dans le fonctionnement institutionnel depuis plusieurs années. La démarche appliquée au sein de l'association est représentée par le schéma ci-contre. Toute action est soumise au préalable à un diagnostic qui peut être individuel dans le cas d'un suivi éducatif ou territorial dans le cas d'une définition de projets de territoire. Ce n'est qu'après avoir mis en lumière les enjeux et ce qui pose problème que l'on peut mettre en perspective un certain nombre de priorités et de stratégies.

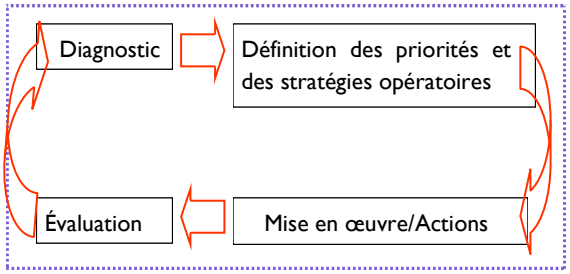

Ceci correspond au temps de formulation du projet (2ème étape). La troisième et la quatrième étape consistent à le mettre en œuvre et à procéder à son évaluation. Précisons que cette démarche s'applique aux 4 axes identifiés plus haut.

Répartition globale du temps de travail : une recherche d'équilibre

Dans le cas d'une offre de service, il existe ce qui relève de l'action au sens éducatif du terme et ce qui appartient au domaine de la logistique. Les séjours, les chantiers éducatifs, les sorties thématiques, (…) ne peuvent se dérouler que s'ils passent par une phase préparatoire. Cette phase peut être plus ou moins importante selon le niveau d'enjeux et de maîtrise du projet par les professionnels.

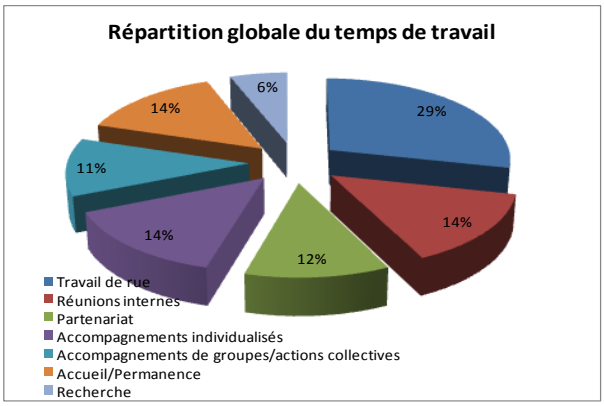

Dans cette phase préparatoire, le champ des acteurs impliqués peut parfois dépasser le public-bénéficiaire. Cela peut également concerner des partenaires ou des parents. Dans les deux cas, l'action collective devient également un moyen ou une opportunité de travailler la problématique partenariale ou familiale.

De même, dans le cas d'une offre de service, le primat d'un axe d'intervention sur un autre peut être source de confusion dans le positionnement institutionnel et d'illisibilité de l'offre de prévention spécialisée.

En outre, l'implication des parents, en amont et en aval (phase évaluative) d'une action donnée, peut permettre de travailler la relation parents/enfants, la revalorisation de la fonction parentale, l'estime de soi, (…).

Pour aller à l'essentiel, on peut dire qu'une action éducative est toujours sous-tendue par une double dimension : visible au travers d'une intervention directe envers l'usager et invisible par les réunions, les contacts et le travail administratif qu'elle génère. Ces deux dimensions peuvent s'apparenter aux deux faces d'une même pièce. Elles sont indissociables et complémentaires. La réussite d'une action dépend de l'équilibre de ces deux dimensions. De même, dans le cas d'une offre de service, le primat d'un axe d'intervention sur un autre peut être source de confusion dans le positionnement institutionnel et d'illisibilité de l'offre de prévention spécialisée.

Le graphique ci-dessus montre une relative harmonisation des axes d'intervention du point de vue du cadre de référence dans lequel s'inscrit la mission exercée par l'association. Le temps consacré aux axes ayant pour objet le travail direct avec et sur les jeunes représente environ 2/3 de l'offre globale de prévention spécialisée (68 %). Le travail de rue qui constitue le fondement de la mission occupe 29 % de cet ensemble. Les deux principaux enseignements que nous pouvons tirer de ce graphique sont :

- La majeure partie de l'activité est consacrée aux situations de face à face avec les publics ;
- Une répartition à la fois équilibrée de l'offre de service et respectueuse des priorités fixées par les principes fondateurs de la prévention spécialisée.

L'emploi du temps : un outil de structuration

Les emplois du temps fonctionnent sur deux modalités : ***prévisionnel*** **et** ***réalisé***. Tous les mardis entre 14 h et 15 h, les équipes se retrouvent autour de leurs chefs de service éducatif pour élaborer l'emploi du temps de la semaine à venir et procéder à la correction de celui de la semaine passée. Comme chacun peut le comprendre, l'enjeu se situe davantage sur la première phase (prévisionnel) du fait des efforts qu'elle implique dans l'organisation et la recherche d'équilibre entre les différents axes d'intervention. Le prévisionnel permet de structurer les interventions en tenant compte des priorités institutionnelles même si parfois ceux-ci sont bousculés par l'actualité du moment.

	Mardi	Merc.	Jeudi	Vend.
10-12 h				
14-16 h				
17 h et +				

	Les matinées sont généralement réservées à l'accueil des publics et à l'ensemble des tâches en lien avec les projets/actions : rédaction, recherche, contact, partenariat, …
	Les débuts d'après-midis sont consacrés aux réunions internes, sauf les mercredis après-midis qui sont réservés au travail de rue.
	Ces plages horaires sont réservées au travail de rue « institué » (au sens ou il est obligatoire).
	Plages horaires réservées au travail de rue « non institué » (laissé à l'initiative des éducateurs/besoins identifiés).

Les interventions éducatives : une approche systématique et territorialisée

L'offre de prévention spécialisée recouvre différents aspects : travail de rue, sorties, séjours, chantiers, actions d'animation aux pieds d'immeubles, accompagnement social individualisé et groupal, (…). Elle comprend une multiplicité de supports qui fait appel à une pluralité de techniques et de postures. Entre la mise en œuvre d'un séjour et celui d'un accompagnement éducatif individualisé, ce ne sont pas du tout les mêmes compétences qui sont mobilisées. Dans le premier cas, la technicité attendue est davantage en lien avec la conduite d'un groupe alors que dans le second, ce sont plutôt les compétences en lien avec l'entretien, le projet personnalisé qui sont mobilisées.

Bref, autant de situations qui exigent une pluralité de compétences et d'aptitudes professionnelles telles que la réflexivité, la réactivité, la souplesse, l'adaptabilité, la création et l'innovation.

En outre, tous ces supports conduisent à un même objectif : l'éducatif au sens où le définit F. Dubet : *«…une adaptation au monde tel qu'il est, mais aussi l'accès à une rationalité autonome, à une capacité critique, elle forme dans le même mouvement les membres d'une société et les citoyens arrachés aux «pensées particulières» de leur famille, de leur classe sociale, de leur religion… »* (F. Dubet et Danilo Martuccelli ; *Dans quelle société vivons-nous ?*, p. 45)

Au-delà de l'objectif éducatif (objectif premier), les accompagnements éducatifs et les actions collectives remplissent également un objectif d'ancrage territorial des équipes éducatives.

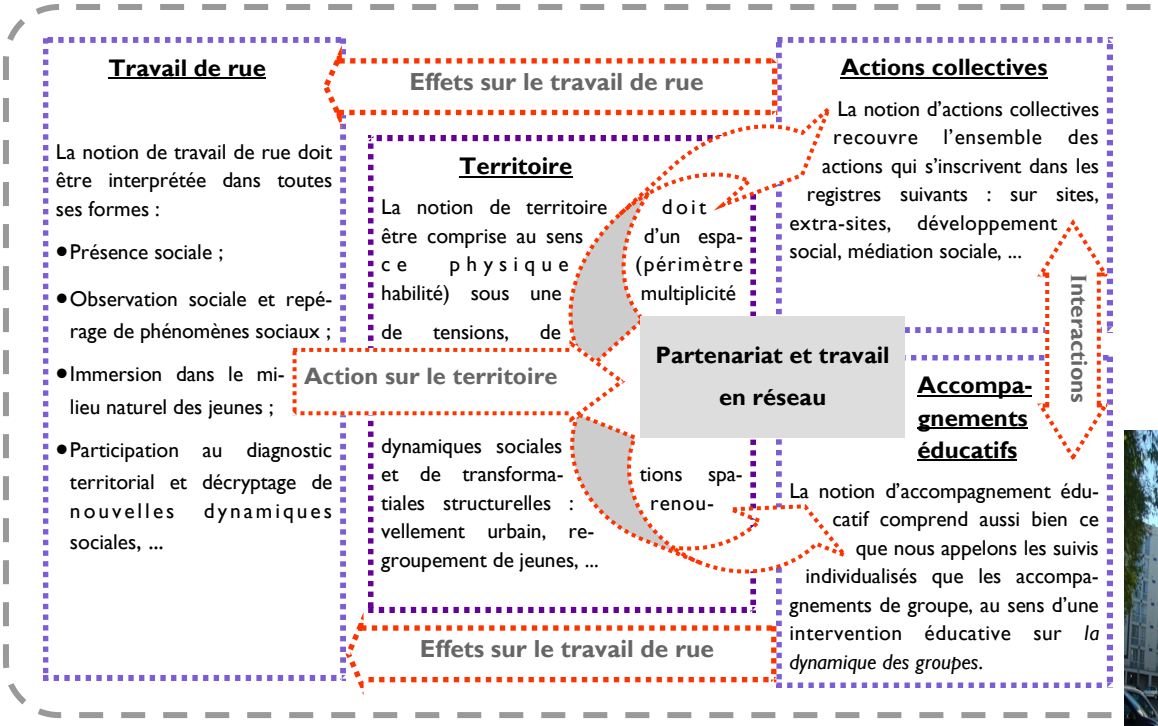

Le second axe autour duquel est structurée l'action de prévention spécialisée repose sur l'articulation travail de rue/territoire. C'est ce que tente de représenter le schéma ci-dessus. Le territoire constitue à la fois l'objet et l'objectif d'intervention. Il est appréhendé en tant qu'espace mouvant et soumis à une analyse permanente (diagnostic) des éducateurs. Le travail de rue avec toutes ses déclinaisons, constitue le moyen qui permet d'assurer cette double logique opératoire : interventions auprès des jeunes et décryptage des enjeux territoriaux. Les actions collectives comme les accompagnements éducatifs sont à la fois une conséquence et un appui du travail de rue.

Autrement-dit, au-delà de l'objectif éducatif (objectif premier), les accompagnements éducatifs et les actions collectives remplissent également un objectif d'ancrage territorial des équipes éducatives. Ces supports permettent d'étendre la légitimité du professionnel sur son territoire et de consolider son assise et sa relation aux jeunes.

Dans cette approche, l'action de prévention spécialisée est appréhendée comme un système interactif. Elle s'exerce dans une relation de tension entre les pratiques professionnelles, le projet d'intervention d'un côté et les réalités territoriales de l'autre. Elle s'inscrit dans une démarche et un processus continu.

Le travail de rue : implications, explications et pratiques

Dans cette partie, le travail de rue sera présenté autant dans ses aspects stratégiques qu'opérationnels. En effet, depuis les récentes transformations du contexte d'intervention initiées principalement par les opérations de renouvellement urbain, nous redécouvrons la nécessité d'appréhender cette pratique dans toutes ses déclinaisons. Le schéma ci-dessous en présente les trois principaux niveaux :

Niveau 1 : intervention en direction des groupes. Ce premier niveau s'applique aux groupes de jeunes identifiés par les équipes éducatives. Ce sont généralement des jeunes qui présentent un niveau de visibilité très élevé et dont les points de fixation sont relativement bien connus par les éducateurs. L'objectif premier de ce premier type d'intervention consiste à consolider une relation éducative en impliquant ces jeunes dans différentes formes d'actions : chantiers, séjours, sorties, projet personnalisé, (…).

Niveau 2 : immersion sociale et *infiltration* des groupes. Ce deuxième niveau concerne des jeunes avec lesquels il demeure une certaine fragilité, voire absence de relation pour de multiples facteurs. Dans ce cas, l'objectif consiste davantage à entrer en relation, à gagner une confiance afin d'asseoir un travail éducatif.

Niveau 3 : observation sociale et repérage de phénomènes territoriaux. Ce dernier niveau concerne des lieux, des endroits, certains secteurs des territoires habilités qui ne font pas forcément l'objet d'une présence avérée ou d'une visibilité régulière de groupes de jeunes, mais pour lesquels les attendus territoriaux invitent, a minima, à y intervenir dans le cadre d'une analyse des besoins en vue de confirmer ou d'infirmer une intervention.

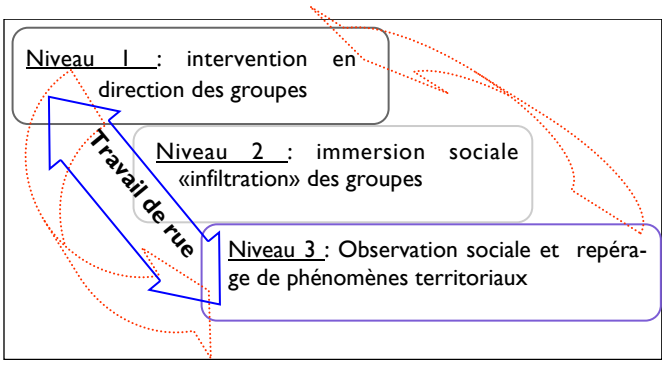

Ce type d'organisation permet de répondre à un double objectif : poursuivre l'action éducative en direction des jeunes identifiés par les équipes et tenir compte des dynamiques sociales à l'échelle du territoire habilité. Cette approche est d'autant plus pertinente que nous intervenons sur des communes qui ont subi de fortes transformations tant sur le plan du cadre de vie que sur celui des repères spatio-temporels.

Elles vise à tenir compte des nouvelles politiques d'aménagement des territoires qui ont pour effet de fondre le quartier dans la ville et cette dernière dans l'agglomération, favorisant ainsi les logiques de mobilité spatiale dont la dissociation entre les lieux de résidence et les lieux de présence sont un des marqueurs importants.

> Elle (l'organisation du travail de rue) vise à tenir compte des nouvelles politiques d'aménagement des territoires qui ont pour effet de fondre le quartier dans la ville et cette dernière dans l'agglomération, favorisant ainsi les logiques de mobilité spatiale dont la dissociation entre les lieux de résidence et les lieux de présence sont un des marqueurs importants.

Le second objectif réside dans la volonté de territorialiser l'action de prévention spécialisée en combinant les trois niveaux et en les adaptant selon le degré des enjeux.

En exemple, une zone d'intervention située en niveau 3 peut basculer en niveau 2 dans le cas où il est diagnostiqué un niveau de besoin élevé. Ce qui signifie qu'il faut envisager ce schéma comme un système à la fois interactif et évolutif et ce, au regard des modalités sociales, spatiales et temporelles propres au fonctionnement d'un territoire.

Le travail de rue est, de ce point de vue, considéré comme un outil d'intervention éducative et d'observation sociale territoriale.

Enfin sur un plan strictement opérationnel et organisationnel et comme nous l'avons précisé précédemment, le travail de rue représente environ un tiers de l'activité globale des éducateurs.

Il se décline selon les deux formes : institué (obligatoire) et non institué (sur initiative des éducateurs). Deux types d'horaire sont définis au sens d'une règle institutionnelle et soumis à l'actualité du terrain : horaires d'hiver jusqu'à 21 h 00 et horaires d'été jusqu'à 23 h 00.

Les actions collectives : un support à finalité multiple

Les actions collectives constituent un des supports de travail fondateur de la prévention spécialisée. Couramment utilisé par les équipes éducatives, ce type d'intervention recouvre une multiplicité d'objectifs. De même, les modalités de mise en œuvre diffèrent selon la nature du support choisi et les objectifs visés. Un séjour éducatif et une sortie thématique s'inscriront dans les mêmes logiques de préparation mais ne mobiliseront pas les mêmes moyens humains et temporels. Ils ne feront pas appel aux mêmes exigences éducatives (durée, répétition, imprévisibilité, …) alors qu'ils mobiliseront les mêmes postures éducatives dans le face-à-face avec les jeunes.

Dans le cas d'une action de prévention spécialisée, l'objectif éducatif est nécessairement articulé à d'autres objectifs du fait de la territorialisation de celle-ci. C'est la combinaison de ces deux approches, à la fois individuelle et contextuelle (action sur le milieu) qui donne du sens et de la cohérence à une action dite de prévention spécialisée. C'est ce que tente de retracer le schéma ci-dessous qui en donne une représentation systémique :

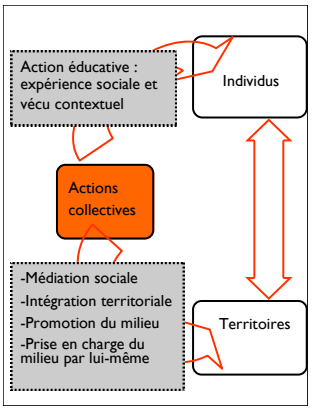

Une *finalité* éducative : la notion de finalité est choisie pour signifier la primauté de cet objectif sur les autres. On peut aussi parler d'objectif premier ou d'objectif structurel au sens où il est fondateur et déterminant du métier d'éducateur et de la commande publique inhérente à la mission de l'association.

Dans le cas d'une action de prévention spécialisée, l'objectif éducatif est nécessairement articulé à d'autres objectifs du fait de la territorialisation de celle-ci

Comme le montre le schéma ci-contre, les objectifs dits de médiation, d'intégration territoriale, de promotion et de prise en charge du milieu par lui-même concourent tous à produire de l'éducatif du fait du vécu social et des expériences contextuelles dont ils sont porteurs à l'égard des jeunes. L'objectif éducatif se nourrit de cet ensemble dont il est l'objectif principal et la structure structurante.

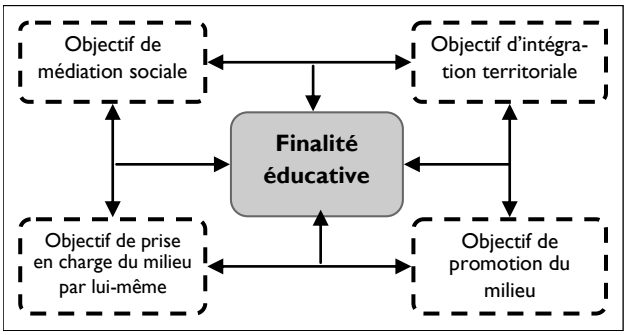

La *médiation sociale*. Cette approche qui se décline essentiellement par la mise en œuvre de chantiers dits de *médiation sociale*, permet de travailler sur le *lien social* entre des groupes de jeunes et les habitants d'un quartier donné. Ce type d'actions vise à améliorer le climat social à travers une transformation des représentations de ces derniers sur les premiers. Les chantiers se déroulent généralement sur le lieu de résidence des jeunes et consistent à rénover une partie des biens communs (entrées d'immeubles, espaces verts, …). Les travaux se déclinent sous différentes formes : peinture, nettoyage, jardinage, (…).

Ce type d'opérations concourent à une intégration territoriale des quartiers dans la mesure où elles les repositionnent symboliquement dans un ensemble urbain.

L'intégration territoriale : cet objectif vise à travailler sur le rapport entre le quartier et le territoire dans lequel celui-ci se situe. Il s'agit en l'occurrence de travailler dans le sens de la dé-stigmatisation et de la *banalisation* du quartier pour lui rendre son statut premier, un lieu de résidence et de vie sociale au-delà d'un espace à la fois fantasmé et caricaturé. Au-delà de la fonction première du quartier, l'atteinte d'un tel objectif (d'intégration territoriale) nécessite de concevoir celui-ci en tant qu'organisation sociale issue d'une pluralité de processus : sociaux, économiques, urbanistiques et politiques.

La promotion du milieu : cet axe s'inscrit dans une recherche d'intégration territoriale du quartier au sens où nous l'avons défini préalablement. La *promotion du milieu* passe par la mise en œuvre d'actions sur site de type chantiers de médiation sociale ou d'actions dites de développement social local. L'objectif consiste alors à travailler dans une optique de valorisation et de reconnaissance sociale du quartier afin de lutter contre les stéréotypes et les préjugés couramment véhiculés à leur égard et à l'égard des familles qui y vivent. En outre, cet objectif mobilise différentes modalités de mise en œuvre dont ce qui est appelé la prise en charge du milieu par lui-même.

La prise en charge du milieu par lui-même. Cet axe consiste à positionner les habitants et les jeunes dans une démarche de participation et d'implication dans le processus de réhabilitation matérielle mais également symbolique et politique de leur lieu de vie. Il s'agit en l'occurrence de les mettre en situation de responsabilité et d'engagement dans la vie de « leur cité ». L'objectif consiste à les accompagner afin de les aider à passer du rôle de spectateur à celui de *spectacteur*, d'une position passive à une démarche active afin qu'ils puissent prendre part aux débats sur des questions aussi diverses que la tranquillité publique, le cadre de vie, le cadre paysager, l'installation d'infrastructures, l'aménagement des différents sites, (…).

Contrairement aux autres, cet axe est investi d'une forte plus-value politique dans la mesure où il repose sur un engagement dans le processus d'organisation sociale et politique de la cité. Sa mise en œuvre ne repose pas que sur un travail de mobilisation et de sensibilisation. Elle exige un changement de posture professionnelle de la part des opérateurs publics afin de considérer les habitants comme des partenaires dotés de ressources et de potentialités et pas uniquement des personnes réduites au statut d'usagers. Dans une société qui valorise la fonction d'acteur, un tel changement d'optique et de prise en compte serait déclencheur d'une véritable mobilisation. Car, au fond, si le statut d'usagers permet de bénéficier d'une certaine aide, il est aussi porteur de nombreux stigmates que peu de personnes supportent dans la durée et dans la répétition.

Le rôle des OPHLM dans les chantiers dits de *médiation sociale*

De tels financements permettent à l'association de poursuivre la diversification de son offre éducative tout en agissant sur les dynamiques sociales à l'œuvre sur ses territoires d'intervention

Certains OPHLM figurent parmi les partenaires importants de l'AJHaG. Les problématiques dites du *vivre ensemble* auxquelles ils sont confrontés dans la gestion de leur patrimoine immobilier les placent d'emblée parmi nos partenaires privilégiés. Domofrance et Aquitanis font partie de cette catégorie depuis plusieurs années. Récemment, nous avons noué le même type de coopération avec ICF, Logévie et d'autres OPHLM. Cette coopération se décline sous différents aspects :

La mise à disposition de sites : les sites proposés varient selon les opportunités inhérentes à chaque opérateur. Cela peut aller de la restauration d'entrées d'immeubles à des actions dites d'embellissement des abords du quartier ;

La mise à disposition d'un technicien : certains opérateurs tels que Domofrance mettent à disposition du chantier un technicien (en général le gardien) dont le rôle consiste, entre autres, à encadrer l'activité ;

Le financement partiel ou total de chantiers : cet aspect du partenariat permet, en partie, de pallier la baisse des subventions dédiées à ce type d'actions. De tels financements permettent à l'association de poursuivre la diversification de son offre éducative tout en agissant sur les dynamiques sociales à l'œuvre sur ses territoires d'intervention.

Enfin, rappelons qu'au-delà de l'objectif de médiation sociale, ces chantiers sont également un support à l'action éducative dans la mesure où ils viennent percuter le rapport au travail, à la vie du groupe, à l'argent, (…).

S'ils répondent aux attentes des OPHLM du point de vue de la médiation sociale, ils répondent également à l'objectif premier (éducatif) de l'association (voir schéma P.16).

Le printemps de la *Morlette* : exemple d'action sur le milieu

Le *printemps de la Morlette* est comme son nom l'indique un événement à caractère événementiel qui consiste à mettre en scène des jeunes (et moins jeunes) de la commune de Cenon et plus largement de la rive droite selon différentes formes : défilés de mode, danse, sonorisation, etc. Mais plus stratégiquement, ce moment dont nous avons vécu la deuxième édition en 2012 vise à redonner de la puissance sociale et de la puissance publique aux habitants des quartiers de Palmer et du 8 mai 45. Comment ?

En plaçant les jeunes au cœur de la démarche. Dès la première étape du projet (phase préparatoire), les partenaires associés dans cette action ont choisi de donner un rôle central aux jeunes dans le déroulement de cet évènement.

L'objectif était de les positionner dans une fonction participative et actrice.

Rappelons que cet objectif a été facilité par le fait que certains se sont structurés en association. Ils ont ainsi pu montrer un autre visage de leur implication dans la vie de leur localité. Au-delà de la responsabilisation qu'entraîne ce type de participation, il va sans dire qu'elle est également source de reconnaissance sociale.

Une telle participation à la vie de la *cité* a permis de donner un caractère égalitaire à l'implication de ces jeunes. Cela signifie aussi

leur volonté de sortir du rôle d'usager pour passer à celui de partenaire actif dans la mise en œuvre des politiques locales.

En valorisant les productions artistiques et culturelles locales. Cet aspect du projet est déterminant dans le processus de mobilisation et de participation des jeunes du fait du niveau de reconnaissance sociale qu'il génère. Tout le monde peut comprendre à quel point il peut être gratifiant de présenter un spectacle de danse devant son groupe de pairs, sa famille et plus largement les habitants de son quartier.

L'édition 2012 de la fête de la Morlette a permis de réunir un certain nombre de parents et plus particulièrement des mères qui sont descendues au bas de leur immeuble pour assister à ce temps festif.

Bilan et perspectives : le bilan que nous tirons de ces deux premières éditions est nuancé. Si l'action sur le milieu demeure un outil pertinent de transformation du rapport de l'habitant à son environnement social, il va sans dire que les résultats escomptés sont rarement à la hauteur de cette ambition. Le poids des structures et des représentations sociales nous rappelle que cet objectif de responsabilisation et de politisation (au sens d'une citoyenneté active) doit être inscrit dans le temps et dans la durée. Même si tout le monde approuve la nécessité de changer, cela est loin d'être évident. Le changement ne se décrète pas, il s'organise et surtout fait appel à une multitude de facteurs qui vont de la prise de risque au dépassement de soi.

De ce point de vue, le métier d'éducateur de rue n'échappe pas à cette règle qui voudrait que la plupart des projets soient issus de rencontres, parfois hasardeuses, parfois attendues

Le projet Maroc : une expérience à géométrie variable

Comme de nombreux projets, ce qui est appelé ici le *projet Maroc* est né d'une pluralité de concours de circonstances. De ce point de vue, le métier d'éducateur de rue n'échappe pas à cette règle qui voudrait que la plupart des projets soient issus de rencontres, parfois hasardeuses, parfois attendues. C'est donc sur ce registre que les premières discussions se sont déroulées entre l'équipe de l'AJHaG-Floirac et Madame Nagui, Présidente de l'ADEC (Association pour le Développement Economique et Culturel). Dès les premiers échanges, sont apparus des deux côtés les impacts positifs que pourrait avoir une telle opération (ici et là-bas), sur les participants et notamment les jeunes Floiracais et les populations accueillantes. Reste à construire le projet tant dans son contenu que dans son déroulement, son organisation et son financement. Sur ce dernier point, un contact est rapidement pris avec Madame Larramendy (Chargée de Mission à Cap Mobilité pour le Conseil Régional) que l'équipe éducative de Floirac avait rencontrée quelque temps auparavant pour un projet qui n'a pu voir le jour.

Les premiers échanges sont positifs. Nous entrevoyons une possibilité de financement dans le cadre du dispositif *Humaquitaine*, mais sous deux conditions importantes : le porteur administratif et financier doit avoir reçu un agrément spécifique du Conseil Régional (en tant que centre de formation) et le nombre de jeunes doit se situer entre huit et dix.

Des contacts sont alors pris avec la Mission Locale des Hauts de Garonne (MLHG) qui accepte de jouer cette fonction. Le projet sera travaillé en étroite collaboration avec l'AJHaG, la MLHG, l'ADEC et Cap Mobilité. Son déroulement sera structuré autour de trois phases : préparatoire, séjour Maroc et accompagnement des jeunes. Le schéma ci-dessous en donne une représentation temporelle et opératoire.

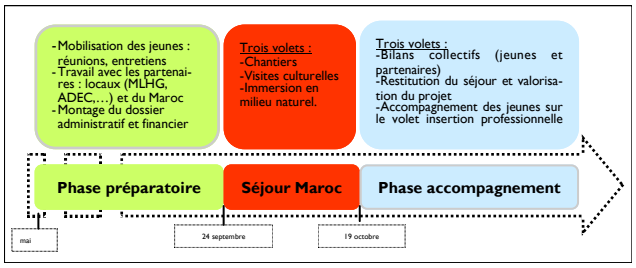

La première phase a consisté principalement à mobiliser et sensibiliser les jeunes, articuler les domaines de compétences des différents acteurs, établir les différents dossiers administratifs et financiers et préparer le déroulement du séjour avec les partenaires locaux (Maroc). En dépit d'innombrables imprévus inhérents à tout projet et auxquels il a fallu faire face, le 24 septembre les jeunes et le personnel encadrant sont dans l'avion à destination du Maroc.

Le groupe est au nombre de 7 dont 3 filles, âgés entre 18 et 21 ans.

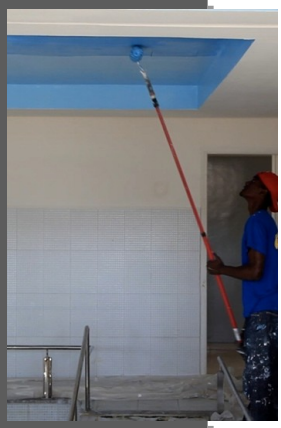

Arrivés sur place les jeunes et le personnel encadrant découvrent un système culturel, économique et politique qui va leur demander beaucoup d'efforts d'adaptation, tant les codes et les mécanismes de fonctionnement diffèrent de ceux de leur pays de résidence. La combinaison de cette immersion dans un milieu qui leur est peu familier avec le contenu du projet va ainsi leur permettre de vivre une expérience à géométrie variable mais qui aura une véritable portée éducative.

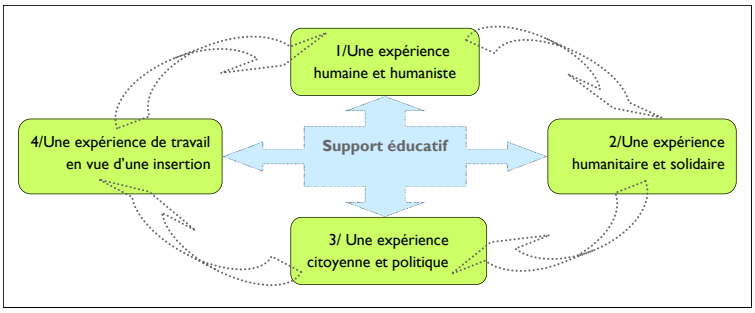

Une expérience humaine et humaniste à travers la rencontre, au sens d'une entrée en relation avec l'Autre et d'un échange sur ce qui nous rassemble et nous sépare. Il s'agit ici d'une rencontre au sens d'une mise en jeu de deux systèmes de représentation et de deux modes de vie qui sont à la fois fondateurs et marqueurs de l'identité de chacun des acteurs. Ce type de rencontre dont chacun peut comprendre la portée sur l'altérité s'est déroulé à travers une double immersion des jeunes : chez l'habitant et au sein des publics accueillis par le centre de réadaptation physique destiné à la partie chantier de rénovation.

De ce point de vue, en s'engageant dans une telle aventure avec notamment cette perspective d'apporter une aide à des « inconnus », ces jeunes ont témoigné de leur engagement au sens citoyen et politique du terme

Une expérience humanitaire et solidaire. Cet axe constitue une partie importante du projet. Il s'est manifesté principalement à travers l'implication des jeunes dans la réalisation de travaux de rénovation d'un centre de réadaptation physique.

Pendant plusieurs jours, les jeunes se sont appliqués à repeindre une partie des locaux de l'Association Al Karama sous la responsabilité d'un encadrant technique qui a été embauché pour cette occasion.
La réalisation de ces travaux dans un lieu aussi marqué par le caractère humain et social génère de fait un impact éducatif, au sens d'une prise de conscience face au handicap. Par ailleurs, ces chantiers sont aussi une occasion pour ces jeunes de s'inscrire dans une démarche de *don* et de *contre-don*.

En échange de leurs efforts et de leur ténacité à rénover ces locaux, ils ont eu en retour de la reconnaissance sociale et de la gratitude de la part des pensionnaires de cet établissement et de l'ensemble du personnel encadrant.

Une expérience citoyenne et politique. La notion de politique doit être entendue dans le sens du *souci de l'autre* (Marcel Gauchet). L'autre étant ici celui qui est à la fois loin par la distance et proche par la condition sociale.

De ce point de vue, en s'engageant dans une telle aventure avec notamment cette perspective d'apporter une aide à des « inconnus », ces jeunes ont témoigné de leur engagement au sens citoyen et politique du terme.

Une expérience de travail en vue d'une insertion sociale et professionnelle. Ce quatrième volet s'inscrit dans le cahier des charges du dispositif *Humaquitaine* qui prévoit un accompagnement social des jeunes par la MLHG et l'AJHaG en vue d'une insertion professionnelle. Les chantiers de travail réalisés au Maroc devaient permettre de valider un certain nombre de compétences techniques. C'est dans ce cadre que tous les jeunes se sont vus proposer un accompagnement renforcé par la Mission Locale des Hauts de Garonne en partenariat avec l'AJHaG.

Au-delà des effets directs de ce projet, les éducateurs commencent aujourd'hui à en tirer d'innombrables impacts dans leurs pratiques au quotidien. Un tel vécu laisse forcément des traces indélébiles dans la relation entre l'éducateur et le jeune. Le vécu partagé, y compris dans les situations les plus incertaines, constitue une forme de capital relationnel qui continuera à nourrir l'action éducative tant que l'éducateur sera en capacité de s'en saisir. Dans un contexte renouvelé et une certaine prise de recul, les tensions vécues sur place ainsi que les doutes qui ont habité l'éducateur dans son face-à-face avec les jeunes, deviennent de véritables atouts.

Présentation chiffrée des actions collectives

Sur l'année 2012, les équipes éducatives ont mis en œuvre 53 actions collectives réparties sur la base de trois axes stratégiques (Cf. P.16).

L'axe actions de médiation sociale et éducative s'inscrit dans une réponse aux problématiques du vivre ensemble et de cohésion territoriale. Cet axe a pour objectif de travailler sur la relation entre les habitants d'un quartier donné et des groupes de jeunes, mais également de modifier le rapport des jeunes à leurs quartiers. Il regroupe 9 % des actions collectives, se décline essentiellement par la mise en œuvre de chantiers sur sites.

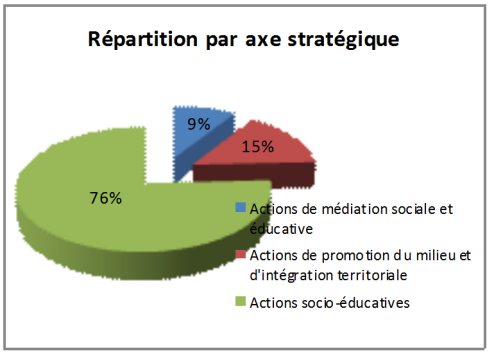

L'axe actions de promotion du milieu et d'intégration territoriale vise à prioriser le territoire (quartier) comme objet principal de travail par la mise en place d'actions de mobilisation des habitants autour d'un projet commun (Ex. *Printemps de la Morlette*, etc.).

L'axe actions socio-éducatives comprend toutes actions à visée prioritaire éducative. Dans ce dernier axe, la problématique territoriale est prise en compte mais de manière non décisive quant au support choisi. C'est pourquoi, on retrouve dans cette catégorie une diversité d'actions tels que des chantiers éducatifs hors-sites (réalisés avec des partenaires tels que Concordia, Surf-Insertion, base d'Hostens, …) et des sorties dites thématiques (ciné, moto, …).

Répartition des publics par sexe

Le nombre de jeunes qui ont bénéficié des différentes actions collectives s'élève à 454. Ce chiffre comprend uniquement les actions encadrées et mises en œuvre autour d'un support. Autrement dit, toutes les actions dites de promotion du milieu et d'intégration territoriale telles que *Dravemont en fête* ou *le printemps de la Morlette* n'ont pas été comptabilisées du fait même de ce type d'actions qui sont par définition ouvertes à tous les habitants et ce quel que soit leur âge.

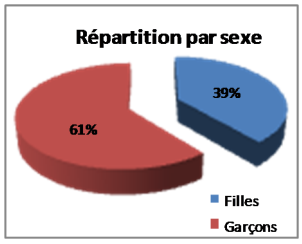

Néanmoins, la prévalence des garçons sur les filles que montre ce graphique s'explique en partie par la corrélation entre un mode d'intervention de la prévention spécialisée de type milieu ouvert et les modalités d'occupation des espaces publics dans les quartiers prioritaires selon le genre.

Dans l'hypothèse d'une plus grande féminisation des publics, il nous faudra sans doute réfléchir à de nouvelles modalités d'intervention pour justement contourner cet obstacle du poids de l'environnement territorial sur les dynamiques sexuelles dans les quartiers d'intervention.

Néanmoins, la prévalence des garçons sur les filles que montre ce graphique s'explique en partie par la corrélation entre un mode d'intervention de la prévention spécialisée de type milieu ouvert et les modalités d'occupation des espaces publics dans les quartiers prioritaires selon le genre

Répartition selon l'âge

La répartition des publics bénéficiaires des actions collectives montre une sur-représentativité des 12/21 ans. Cette catégorie d'âge bénéficie de quasiment 90 % des actions collectives dont 42 % pour les 17/21 ans et 42 % pour les 12/16 ans. La part occupée par les moins de 12 ans et les plus de 21 ans est marginale puisqu'elle n'atteint pas les 15 %. La sur-représentativité des 17/21 ans s'explique principalement par deux facteurs : une prédominance de cette tranche d'âge dans les publics en voie de rupture sociale et d'exclusion économique et surtout une volonté de l'association de se mettre en conformité avec les éléments constitutifs de la commande publique. La prévalence des 12/21 ans dans les effectifs de jeunes montrent également une volonté des équipes de prioriser cette tranche d'âge mais tout en permettant aux autres de bénéficier de l'offre éducative de manière modérée et inscrite davantage dans une logique de prise en compte du milieu et de stratégie d'ancrage territorial.

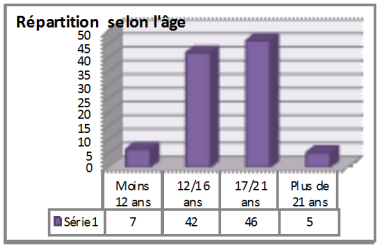

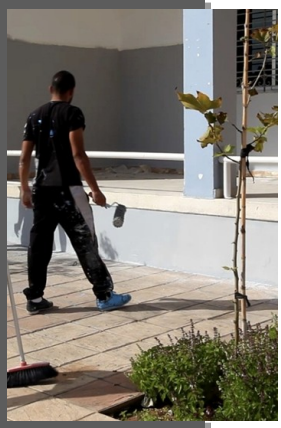

Les accompagnements éducatifs individualisés

Les modalités d'intervention inhérentes à la prévention spécialisée impliquent pour les équipes éducatives de combiner de manière continue deux types d'approches éducatives : prise en charge et prise en compte. La prise en charge se décline par un accompagnement qui s'inscrit dans la durée et la répétition : rencontres, entretiens, etc. La prise en compte s'adresse à l'ensemble des jeunes sur un territoire donné. Ne s'adressant pas à la même typologie de public, ces deux approches ne mobilisent ni les mêmes objectifs de travail, ni les mêmes stratégies d'accompagnement. La logique de prise en charge s'adresse au public de référence, au sens d'une désignation administrative et normative. Elle fait appel à un travail sur le projet personnalisé et le parcours individuel (suivis éducatifs) alors que la prise en compte concerne un public dit de circonstance. Elle implique une intervention de type circonstancié, limitée temporellement et opérationnellement. Dans ce cas le travail consiste davantage à informer et à orienter plutôt qu'à accompagner.

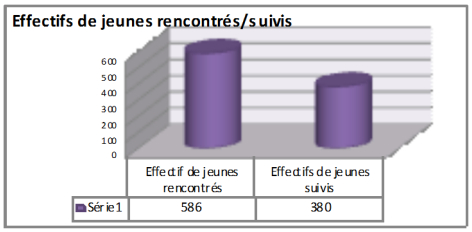

En effet, bien que les interventions s'adressent à un ensemble de jeunes vivant sur un territoire, lorsqu'il s'agit de suivis, cela implique d'agir conformément à un objectif stratégique préalablement défini et à un cadre de référence qui participe autant à la structuration des pratiques qu'à celle du projet d'intervention

La combinaison de ces deux logiques opératoires est clairement indiquée par le graphique ci-dessus puisque seulement 380 des jeunes sont suivis (65 %) alors qu'ils sont plus de 580 à être rencontrés.

Une répartition selon le sexe des jeunes rencontrés montre une prédominance des garçons. Ils sont plus de 70 % contre seulement 30 % pour les filles. Ces écarts s'expliquent par les mêmes phénomènes que ceux qui ont été précédemment mentionnés.

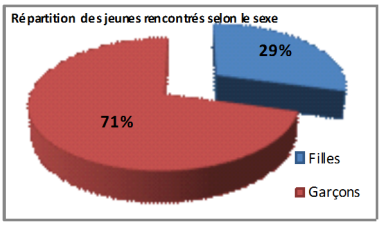

Répartition des jeunes suivis selon le sexe. Le graphique ci-contre montre une augmentation de suivis de sexe féminin. Les filles représentent 36 % contre seulement 29 % pour la catégorie des jeunes rencontrés. Cette augmentation traduit les stratégies opérées par les équipes du point de vue de la féminisation des jeunes suivis. En effet, bien que les interventions s'adressent à un ensemble de jeunes vivant sur un territoire, lorsqu'il s'agit de suivis, cela implique d'agir conformément à un objectif stratégique préalablement défini et à un cadre de référence qui participe autant à la structuration des pratiques qu'à celle du projet d'intervention.

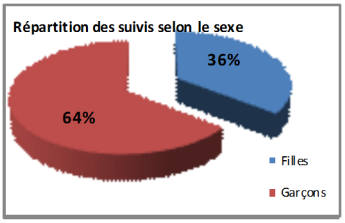

Répartition des jeunes suivis selon l'âge. La répartition des jeunes suivis selon l'âge montre une prédominance des 16/20 ans. Cette catégorie représente 82 % des effectifs de suivis dont les 18/20 ans s'élèvent à 46 %. Les 13/15 ans et les 21/24 ans ne représentent que 18 % des effectifs.

De ce point de vue, on peut considérer que l'objectif de priorisation du *public cible* est atteint. Comme nous l'avions indiqué plus haut, la tranche d'âge la plus exposée aux risques de marginalisation sociale et d'exclusion économique se situe justement dans cette période de la fin de scolarité obligatoire (16 ans) et les premières propositions en termes d'inscription dans les dispositifs de droit commun. C'est donc auprès de cette tranche d'âge que les efforts les plus importants en vue d'une inclusion sociale doivent être développés.

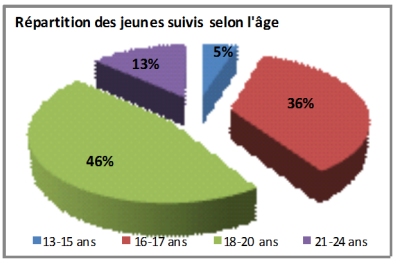

Conclusion

Conclure un rapport d'activé constitue toujours un exercice difficile pour au moins deux raisons : **la première** concerne ce sentiment de frustration quant à un rendu qui ne sera jamais à la hauteur de la complexité et des nuances qui caractérisent une pratique éducative. Cette frustration est d'autant plus forte qu'elle s'accompagne d'un sentiment d'inachèvement. Tant de sujets auxquels sont confrontés les intervenants éducatifs au quotidien mériteraient de figurer dans ce rapport : relation éducative, partenariat, enjeux liés aux différents dispositifs tel que le CLSPD, (…). Mais comme nous l'avons écrit plus haut, cela fait partie des frustrations qu'il faut gérer dans l'attente du prochain rapport d'activité.

La deuxième raison tient au fait que ce rapport d'activité vient marquer l'achèvement d'une nouvelle année (et le démarrage d'une autre) et nous rappeler, au fond, que le temps passe mais que les problèmes restent. Si la prévention spécialisée, comme d'ailleurs de nombreux dispositifs sociaux, est née pour mourir, la réalité sociale en a décidé autrement, voire l'a rendue, à certains égards et dans certains endroits, plus indispensable encore.

De ce point de vue, il s'agit de faire preuve d'une humilité pour au moins deux raisons : l'ampleur des problèmes sociaux, et plus particulièrement dans les territoires d'intervention de la prévention spécialisée, et l'incertitude qui caractérise l'avenir et le devenir des politiques publiques en général, de la prévention spécialisée en particulier.

En même temps que l'humilité, ces deux éléments nous conduisent également à faire preuve de discernement dans le choix à venir.

… il s'agit de faire preuve d'une humilité pour au moins deux raisons : l'ampleur des problèmes sociaux, et plus particulièrement dans les territoires d'intervention de la prévention spécialisée, et l'incertitude qui caractérise l'avenir et le devenir des politiques publiques en général, de la prévention spécialisée en particulier...

Des perspectives du point de vue logistique

Les perspectives, en terme de structure, portent essentiellement sur la question des locaux à laquelle est confrontée l'association depuis plusieurs années. Comme cela a été rappelé par le Président dans le rapport moral, les locaux de l'AJHaG sont directement impactés par les opérations de renouvellement urbain.

À titre d'exemple, les deux locaux que nous occupons sur la commune de Lormont seront amenés à être démolis à moyenne échéance. Par ailleurs, sur les autres communes, l'implantation des locaux éducatifs (destinés aux équipes) se trouve également questionnée du fait des récentes opérations d'aménagement des trois communes. Déplacement des jeunes, modification des lieux de regroupements, implantation de nouveaux équipements sociaux et transformation d'équipements anciens, (…). Bref, l'association se trouve face à un contexte qui bouge et qui fait émerger de nouveaux besoins.

Ceci implique a minima de s'interroger sur l'adéquation des locaux du point de vue de leur localisation et des récentes transformations des territoires d'intervention.

Des perspectives organisationnelles et opérationnelles

Les perspectives organisationnelles portent sur la poursuite du travail engagé sur 2012. Il a pour objectif central d'adapter les moyens humains à la mutation des territoires d'intervention. Les nouvelles configurations territoriales et les nouvelles logiques d'organisation sociale des espaces publics font émerger de nouveaux besoins et de nouveaux attendus : expertise et diagnostic territorial, médiation sociale, mobilisation des habitants et des jeunes dans le cadre des processus de concertation et de consultation, etc.

L'AJHaG est de plus en plus attendue en tant qu'interlocutrice et partenaire important dans les processus d'aménagement et de transformation du cadre de vie des habitants. Sa crédibilité et sa légitimité passent de plus en plus par sa capacité à jouer ce rôle de partenaire fort dans le cadre de cette redéfinition des villes. L'engagement dans cette voie ne doit pas l'amener à se détourner des jeunes et des habitants des quartiers qui doivent continuer à être le cœur de sa mission. La prise en compte des problématiques territoriales ne doit pas prévaloir sur la question des publics mais bien au contraire être mise au service de ceux-ci. La logique qui doit donc prévaloir est davantage celle de l'articulation et de la combinaison plutôt que celle de la séparation : individuelle/collective, jeune/groupe, local/global, etc. Et c'est le passage de l'une vers l'autre de ces logiques et inversement qui rend le métier d'éducateur de rue aussi passionnant qu'intéressant et qui lui donne cette dimension politique au sens d'une participation à la transformation de la cité.

Enfin, je voudrais finir ce rapport d'activité en me joignant au Président pour l'hommage rendu à Bernard Michaudet et féliciter l'ensemble du personnel éducatif et administratif pour le travail accompli durant cette année 2012.

Remerciements à tout le monde

Mohamed BOULAHOUAL, Directeur.

AJHaG

Association de Prévention Spécialisée

Siège Social :
ZI Quatre Pavillons - Avenue de Paris
33310 LORMONT
Tél. : 05 56 06 28 25
Fax : 05 56 74 74 81
Email : ajhag.siege@orange.fr

Local de Cenon :
30, rue de la République
33150 CENON
Tél. : 05 57 30 62 24
Email : ajhag-cenon@wanadoo.fr

Local de Floirac :
49, rue Jules Guesde
33270 FLOIRAC
Tél. : 05 57 54 70 01
Email : ajhag.floirac@wanadoo.fr

Local de Lormont :
Rue Henri Dunant
33310 LORMONT
Tél. : 05 56 44 00 42
Email : ajhag.lormont@wanadoo.fr

L'AJHaG : ***une association en mouvement***

Association Jeunesse Hauts de Garonne

L'AJHaG est habilitée par le Conseil Général de la Gironde pour intervenir sur les communes de Cenon, Floirac et Lormont.

Sa mission est cadrée par trois principes d'action issus de l'Arrêté du 4 juillet 1972 et de ses circulaires d'application :

La *libre adhésion* ;

Le *respect d'anonymat* ;

Le non mandat nominatif jeune ;

Ses modes opératoires sont conformes aux textes fondateurs de la prévention spécialisée et aux orientations émises par le Conseil Général de la Gironde (notamment la charte départementale de la prévention spécialisée). Le projet de service en constitue la déclinaison opérationnelle et stratégique.

Ces deux photos symbolisent le passage des logiques anciennes aux nouvelles logiques de construction de logements sociaux